

Découvrez le plan de reprise du Longe-côte/marche aquatique
Si vous ne visualisez pas ce message, allez sur la [version en ligne](#)



14 mai 2020

Chers Présidents de comité,

Chers Présidents et animateurs de club,

Le jeudi 7 mai dernier, le Premier Ministre a précisé les conditions du déconfinement des français et la Ministre des sports a informé les Présidents et DTN de fédérations des modalités spécifiques de reprise des activités physiques et sportives.

Au début de cette semaine, la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire a été publié ainsi que le décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 pour cette première phase de déconfinement (**à consulter [ici](#)**). Il abroge en grande partie le décret du 23 mars 2020, sur lequel reposait les règles de confinement, et édicte les ajustements de l'état d'urgence sanitaire.

Des guides publiés lundi 11 mai par le Ministère des Sports viennent compléter les dispositions réglementaires, et seront mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution législative et réglementaire. Réalisés avec le concours des fédérations sportives, de l'ANDES, de l'ANDIISS, de l'INSEP, de l'Agence nationale du Sport, du CNOSF et du CPSF, ces guides ont pour objectif de faire des recommandations sanitaires **pour accompagner les sportifs dans leur manière de pratiquer leur sport** durant cette nouvelle phase. Vous les retrouvez [ici](#).

Dans le même temps et comme je vous l'avais annoncé précédemment, les équipes du siège (commission médicale et Direction Technique Nationale) ont **mis à jour notre plan de reprise des activités fédérales, en venant préciser un certain nombre de notions et surtout en intégrant le plan de reprise du longe-côte/marche aquatique**, puisque certaines plages ré ouvriront avant le 2 juin. Retrouvez donc la dernière version de ce document au 14 mai 2020 ([télécharger](#)).

Afin de contribuer à sa compréhension et son appropriation par tous les acteurs de notre réseau fédéral, **des fiches et des vidéos par type de public** ont été réalisées et **des outils répertoriés**, vous les retrouvez [ici](#).

Ce travail est le fruit d'échanges, de concertations et de validations fédérales et ministérielles, qui peuvent paraître long à certains mais qui sont nécessaires pour proposer aux pratiquants, aux licenciés et à l'ensemble de notre réseau les meilleures conditions d'encadrement et de sécurité, et surtout pour limiter au maximum la circulation du virus.

Je compte sur vous pour diffuser très largement cette nouvelle version de notre plan de reprise de nos activités, pour accompagner tous ceux qui en auront besoin dans la réouverture de leur structure, pour répondre aux multiples questions des pratiquants, licenciés, animateurs, baliseurs... Les équipes du siège, bénévoles, administrateurs et salariés, restent à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à les solliciter si besoin.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Sportivement

Le Président

Dider Babin



FFRandonnée - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Mentions légales

Si vous souhaitez vous désabonner, cliquez sur ce lien